



## **REGLEMENT INTERIEUR**

*Applicable à compter du 01/09/2017*

### **INSCRIPTION**

- + Ne sont admis dans l'enceinte de la salle de cours que les membres à jour de leur cotisation. Toute personne n'étant pas à jour dans leur dossier 1 mois après la date de leur inscription pourra être exclue de l'Association.
- + La production d'un certificat médical est obligatoire pour l'admission aux cours. Ce certificat médical est à renouveler tous les 3 ans. Un questionnaire de santé est à remettre obligatoirement les années intermédiaires.
- + L'adhésion au club implique fidélité au cours. Quel que soit le motif de l'arrêt, en cours de saison, la cotisation ne sera pas remboursée.

### **ASSURANCES & RESPONSABILITES**

- + L'assurance souscrite par l'Association auprès de la FFCLD couvre chaque adhérent en responsabilité civile et dommages individuels (les garanties couvertes par le contrat FFCLD sont consultables sur demande auprès du Bureau). Pour être couvert, les adhérents devront être titulaires d'un titre fédéral FFCLD en cours de validité.
- + L'Association n'est pas responsable en cas de perte, de vol ou de détériorations d'objets personnels.

### **REGLES DE BIENSEANCE ET DE COURTOISIE**

- + Sont nécessaires pour la bonne vie du club : bonne humeur, courtoisie, amitié et convivialité.
- + Les horaires des cours doivent être respectés. En cas de retard, rentrer discrètement dans les rangs.
- + Les animateurs sont maîtres de leurs cours, merci de les respecter ainsi que leurs enseignements. Le respect des autres danseurs est également important. Aucun écart grave ne pourra être toléré. Les animateurs pourront à tout moment expulser de leurs cours tout membre perturbateur.
- + Il est interdit de fumer dans les salles de cours. Il est également exigé de ne pas être sous l'emprise de l'alcool ou de produits stupéfiants, et de ne pas faire état d'une opinion politique ou religieuse pendant les cours.
- + Vous êtes priés de fermer vos téléphones portables à chaque début de séance afin de ne pas perturber le cours.
- + Les personnes ou les enfants non adhérents et ne voulant pas danser ne seront pas admis dans les salles de cours. Les adhérents pourront, toutefois, inviter une personne à titre exceptionnel, à condition que celle-ci reste discrète, après accord de l'animateur.
- + L'inscription à Nov'Country Dancers vous rend acteur de l'Association, c'est pour cela que chaque attitude de votre part, à l'extérieur du club devra toujours nourrir positivement sa réputation. Toute représentation du club, dans le cadre de quelle que manifestation que ce soit, ne peut se faire sans l'accord des animateurs.

- ✚ Les adhérents sont vivement encouragés à participer à la vie de notre Association en proposant leur aide.
- ✚ Dans le cadre de bals, sucré-salé, soirées inter-clubs, il est demandé de respecter l'étiquette de la piste (remise avec le bulletin d'inscription).

### LIEUX D'ACTIVITE

- ✚ Les cours sont dispensés dans des salles dédiées. En tant qu'utilisateurs, les adhérents devront respecter le règlement intérieur de ces salles, et de manière générale, respecter le règlement intérieur de toutes les salles que l'Association pourrait utiliser.
- ✚ L'Association ne pourra être tenue responsable en cas de fermeture par les propriétaires/gérants et/ou des aléas de confort des dites salles.
- ✚ Les salles utilisées par l'Association pour ses cours, ou autres manifestations, devront être rangées et laissées propres après utilisation. Chacun y veillera.
- ✚ L'Association n'est pas tenue d'assurer la logistique concernant les déplacements nécessaires pour la participation aux activités.

### TENUES

- ✚ Une tenue correcte est exigée. Il est recommandé, toutefois, d'adopter pour les cours et stages une tenue vestimentaire plutôt souple et décontractée.
- ✚ Les chaussures doivent être adaptées à la danse et tenir à la cheville afin d'éviter tout risque de torsion. Sandales, claquettes ou talons hauts sont un motif d'exclusion.
- ✚ Une tenue country (jean, chapeau et santiags) est exigée lors des sorties.

### DEMOS

- ✚ Aucune démo n'est obligatoire. Par contre lorsque l'engagement est pris, il est important de le respecter.
- ✚ Tous les adhérents de l'Association sont des bénévoles, ce qui signifie ne recevoir aucune rémunération quelle qu'elle soit.

**N.B :** Le Bureau se donne le droit d'exclure de l'Association toute personne ne respectant pas le règlement intérieur et portant atteinte à l'Association.

Nous nous réservons le droit de faire évoluer, adapter ou modifier ce règlement en fonction des évènements.